



HAL
open science

Une perspective contemporaine du risque

Yvon Pesqueux

► **To cite this version:**

| Yvon Pesqueux. Une perspective contemporaine du risque. 2010. hal-00509685

HAL Id: hal-00509685

<https://hal.science/hal-00509685>

Preprint submitted on 14 Aug 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Yvon PESQUEUX

CNAM

Professeur titulaire de la Chaire « Développement des Systèmes d'Organisation »

292 rue Saint Martin

75 141 PARIS Cédex 03

France

Téléphone ++ 33 (0)1 40 27 21 63

FAX ++ 33 (0)1 40 27 26 55

E-mail yvon.pesqueux@cnam.fr

site web www.cnam.fr/lipsor

Une perspective contemporaine du risque

Introduction : la société du risque en question

De façon liminaire, on pourrait dire que le risque apparaît comme thématique majeure en dualité de la valorisation exacerbée de l'intérêt individuel à la fin du XX^e siècle. C'est donc à ce titre que nos sociétés attribuent une valeur normative au risque (cf. U. Beck¹). A l'intérêt, d'ordre individualiste, répondrait le risque, d'ordre généraliste dans une perspective à la fois cognitive et affective. Le risque ne peut être « pensé » que dans le cadre d'une idéologie individualiste, car il apparaît en même temps que l'Autre. En d'autres termes, sans l'Autre, pas de risque possible. A une anthropologie philosophique individualiste construite sur l'intérêt répond donc une anthropologie générale et une héroïsation de celui qui prend les risques, dans le cadre de ce que l'on pourrait qualifier d'esthétique du risque.

La substitution discursive du concept de risque à celui d'incertitude est significative à la fois de la continuité mais aussi d'une réinterprétation d'un projet de maîtrise du monde par ses dirigeants (en particulier ceux des entreprises) au travers d'une notion reprise du langage courant, plus ou moins chargée des sens qui lui sont attribués dans d'autres champs et réinterprétée dans celui de la gestion et de l'organisation :

- continuité car il s'agit toujours de réduire l'incertitude, d'obtenir des garanties comme dans le projet du management scientifique qui naît au début du XX^e siècle, avec la grande entreprise...
- réinterprétation car cette incertitude est étendue, au travers du concept de risque, non plus seulement aux personnes mais également aux situations.

¹ U. Beck, *La société du risque – Sur la voie d'une autre modernité*, Flammarion, collection “ Champs ”, Paris, 2001

La référence majeure faite au risque aujourd'hui contribue à la désinstitutionnalisation de l'institution et à l'institutionnalisation de l'organisation, dans la mesure où gérer le risque, c'est créer de la certitude et que celle du monde des organisations serait ainsi considérée comme plus légitime que celle du monde des institutions alors que les organisations sont justement là pour créer de l'incertitude et que les institutions créent de la certitude du fait de la tension qui opère entre l'opportunisme de l'efficacité inhérente à l'organisation et la stabilité de l'obstination inhérente à l'institution². C'est à ce titre que la référence au risque entre en phase avec la référence à des « parties prenantes » (où curieusement d'ailleurs, l'Etat vient constituer l'une d'entre elles) dans la mesure où cette référence permet de se passer d'un Etat qui justement est considéré comme incapable de protéger des risques. La gestion du risque s'inscrit donc par rapport au changement voulu (par les dirigeants des entreprises) au regard d'un changement non voulu (celui de son « environnement »). Un tel risque se divise entre le risque intérieur à l'organisation et le risque « extérieur », risque que l'interaction construit entre l'organisation et son environnement.

On peut déjà affirmer que la perspective contemporaine du risque est radicalement à la fois une perspective transdisciplinaire (les catégories de la gestion du risque sont totalement insuffisantes à rendre compte de la question sans se référer *a minima* à une conception anthropologique, économique, sociologique et politique voire esthétique du risque), mais aussi à une institutionnalisation de l'entreprise dans la mesure où ses dirigeants s'arrogent, au travers du thème du risque, le droit de venir discuter du « Bien Commun » pour protéger la société du risque afin de sortir le volontarisme managérial de son impasse politique, au travers de la légitimité qu'ils acquièrent avec cette référence. En effet, à la dimension juridique du risque, celle qui s'est développée corrélativement à l'assurance comme activité économique (essentiellement sur la base d'une logique prudentielle) et de la représentation du risque comme « objet » probabilisable est venue s'ajouter cette dimension de légitimation qui dépasse l'acception juridique du risque et qui le considère comme un « objet » non probabilisable, mais dont le fait d'en discuter en justifie la maîtrise par ces dirigeants-là, indépendamment de l'instauration d'un véritable débat à son sujet. La gestion des risques s'inscrit dans le droit-fil de l'utopie du « management scientifique » : la recherche d'une exhaustivité dans la détection et la maîtrise des risques sur la base d'un jugement d'expert.

A l'*homo economicus* de la théorie micro-économique répondaient déjà les figures plus sociales de l'*homo faber* (celui qui conçoit) et de l'*animal laborans*, celui qui fabrique. La référence au

² Y. Pesqueux, *Gouvernance et privatisation*, PUF, collection « la politique éclatée », Paris, 2007

risque conduirait à l'évocation d'une quatrième figure, de dimension politique, cette fois, mais entrant en résonance avec les précédentes, celle de l'*homo vulnerabilis*. Le risque apparaît alors comme une des eschatologies actuelles, mais qui se termine en assurance et en primauté accordée au marchand... La représentation de l'entreprise comme collectif risqué mais sur la base de risques observables et gérables déborde maintenant du cadre comptable et juridique qui constituait jusqu'ici la représentation sociale qui était la sienne.

Les risques et leur gestion semblent présenter tous les bénéfices : ils ouvrent des perspectives de rentes qui résultent de la création des « nouveaux » risques en profitant de la construction d'une sensibilité au risque adressée aux populations. Le catastrophisme sert de paravent à la construction de niches et des rentes faciles qui en découlent. Avec la perspective gestionnaire du risque, il y a donc un discours de construction venant induire la perception de risques (d'ailleurs, ne parle-t-on pas de « nouveaux » risques comme s'il s'agissait d'innovation) au regard, tout comme pour le thème de la responsabilité sociale de l'entreprise, de la dissociation des périmètres économique, juridique et social de l'activité d'entreprise. Elle permet aussi de focaliser les conflits en servant de paravent à l'imputation claire des responsabilités par le mélange des causes. Elle met en avant la thématique associée de l'assurance comme comportement adéquat du fait de l'idée d'autonomie qui lui est inhérente au regard de la solidarité qui est liée à l'idée de dépendance, légitimement « déclassée » aujourd'hui. Etre assuré, c'est être maître de soi, des autres et des choses. Cela traduit une forme d'aspiration dominante dans les sociétés contemporaines, qu'il s'agisse de sa vie de famille, de ses loisirs, de son argent, de sa santé, cette maîtrise étant aussi bien sûr enjeu de *marketing*. Pour le sujet, l'assurance est en liaison avec la nécessité d'être rassuré. Mais s'il peut être question d'assurance, remarquons qu'il ne peut être question de « rassurance » (être rassuré, c'est-à-dire assuré deux fois – par soi et par les autres) ! Cette assurance va de pair avec l'attention (à soi et aux autres) que l'on retrouve dans l'usage croissant du mot de *care* en sciences des organisations.

On pourrait même parler du risque comme idéologie tant son intrusion y est assimilable. Pour simplifier, l'idéologie constitue un système de valeurs partagé par les membres du groupe qui s'y réfèrent, un prêt-à-penser qui vaut jugement de valeur. C'est d'abord la partialité inhérente aux deux notions qui est à souligner. Le risque, tout comme l'idéologie est donc à la fois de l'ordre du cognitif et du moral dans la mesure où il construit un ordre entre des valeurs venant indiquer ce qui est « bien » et ce qui est « mal ». Le risque comme idéologie se construit sur trois opérateurs essentiels : le duo « simplification – incantation », sachant que plus il y a simplification et plus l'incantation est facilitée, la dissociation entre des facteurs « amis » (ceux qui sont partagés) et des facteurs « ennemis » (les autres qui seront alors à convaincre ou à éliminer) et la phagocytose qui

permet à l'idéologie de proliférer en récupérant des thèmes qui lui sont étrangers afin de les incorporer dans « son » système de valeurs. L'intérêt de faire du risque une idéologie est lié à la capacité de la notion d'idéologie à intégrer deux perspectives : celle de la légitimation qui conduit à la construction en force de fausses consciences et celle de la légitimité qui est justification c'est-à-dire procès de masquage des forces qui sont alors considérées comme « normales » dans un univers de conformité. Avec la légitimation, on va pointer les raisons qui forcent les croyances et avec la légitimité, on va venir pointer les raisons qui fondent le droit, les règles, l'autorité. Si l'on considère l'idéologie comme un processus (c'est-à-dire un ensemble d'idées « faits » et d'idées « propositions » venant « faire système ») et compte tenu des catégories mises en évidence ci-dessus, il semble possible d'ajouter une troisième perspective venant faire du risque une idéologie, celle de la justification mimétique.

Afin de « maîtriser » les risques, en lien avec des normes, les perspectives gestionnaires vont multiplier les protocoles comme *check-list* de régulation, protocoles sans théorie qui leur correspondent d'ailleurs (d'où le soupçon que l'on peut adresser à l'usage de la notion de risque). Ces protocoles possèdent la caractéristique d'effectuer un mélange entre des savoirs techniques spécialisés et des perspectives managériales dans une emphase donnée à un projet à visée pragmatique. E. Drais³ souligne d'ailleurs que « *la diffusion actuelle des systèmes de management de la sécurité et leur articulation avec les normes internationales en matière de qualité et d'environnement (ISO 9000 et 14000) au sein de systèmes de management intégrés, peuvent apparaître comme un nouvel avatar d'un vaste mouvement de « production normative » au sein des entreprises* ». Les systèmes de management de la sécurité se réfèrent également à une multitude de guides promus par des organismes de normalisation publics (la norme britannique BS 8800, par exemple), des fédérations professionnelles ou encore l'OIT.

Ces normes possèdent pour caractéristique d'être prescrites par le groupe constitué par les agents⁴ qui dirigent les entreprises. Elles sont marquées par leur vocation utilitariste, par la corrélation qu'elles établissent entre la création et le contrôle de ces risques. Elles définissent une responsabilité faite de conformité et de prescriptions à l'adresse de la société. Elles marquent, par leur genèse et leur application, la substitution d'une omniscience de la règle établie par un groupe

³ E. Drais, « Le management des risques : une transformation de normes de gestion en règles de métier » in V. Boussard (Ed.), *Au nom de la norme – Les dispositifs de gestion entre normes organisationnelles et normes professionnelles*, L'Harmattan, collection « Sociologie de la gestion », Paris, 2006, pp. 107-157

⁴ Cette acception du terme « agent » n'a rien à voir avec son usage dans la théorie de l'agence. Elle est sociologique. A ce titre, l'agent se distingue de l'acteur qui, pour sa part, est ancré dans une sociologie du pouvoir. L'agent se caractérise par sa nature de sujet autonome mais soumis à des injonctions hétéronomes du fait des hiérarchies dans lesquelles il se situe.

de pairs à l'omniscience des Pouvoirs Publics sur la base d'un argument d'utilité... qui permet de continuer à faire de bonnes affaires d'où, au travers de faits divers, la convocation des médias à leur profit, médias (eux-mêmes des entreprises) qui vont questionner le travail des juges, la plus légitime des fonctions régaliennes... et aussi sans doute une des légitimités résiduelles de l'Etat en démocratie libérale. Les médias contribuent en même temps à la rentabilisation des risques pour eux-mêmes sur la base de l'argument d'émotion et, pour les entreprises, sur la perspective de son institutionnalisation au nom de la gestion des risques qu'elles mettent en oeuvre.

Mais si le recours au thème du risque vient légitimer l'intervention de l'entreprise dans la définition du « Bien Commun » au regard d'une volonté de voir appliquer à toutes les organisations les catégories managériales, le volontarisme managérial se trouve en quelque sorte « dépassé » par lui-même par sa proposition de substituer une omniscience de la règle établie par les directions d'entreprise à celle des Pouvoirs Publics malgré le double argument d'utilité et d'efficience.

Parmi les entreprises, l'entreprise multinationale et le pouvoir qui est le sien (de même que le pouvoir cumulé du groupe constitué par ces entreprises) les conduisent, en particulier au travers du thème du risque, à intervenir sur la définition des règles de vie en société. Mais, en retour, ces mêmes entreprises se trouvent interpellées non parce qu'elles le veulent bien, mais parce qu'elles ne peuvent plus faire autrement. S'étant substituées aux Pouvoirs Publics (parfois défailants, certes), comme dans telles ou telles situations du fait du manque d'institutionnalisation de l'Etat dans des pays en développement, par exemple, elles lamentent d'autant plus ses conditions de construction de son institutionnalisation et en critiquent les fondements dans les pays développés. Ce phénomène se trouve renforcé par l'adoption massive par les services publics des modes et outils de gestion des risques développés dans les entreprises. D'une perspective micro politique des outils de gestion, on passe, sans s'en rendre compte, à une perspective macro politique de la définition du « Bien Commun ». Et la démocratie libérale, dans son projet de relayer un libéralisme économique, se trouve en retour dialectiquement modifiée dans sa substance sur la question du « bio-pouvoir »⁵ par modification du contenu de la Raison d'Etat au travers de la notion de risque. Et la gestion du risque se trouve prise au piège des perspectives de la gouvernementalité. En forgeant ce terme, M. Foucault⁶ mentionnait l'apparition de la gouvernementalité au XVI^e siècle pour se confronter aux problèmes de pouvoir où, contrairement à Machiavel, il mettait en avant, non pas une problématique de l'ordre mais une problématique du conditionnement des populations.

⁵ M. Foucault, *Surveiller et punir*. Gallimard, collection " nrf ", Paris, 1971

⁶ M. Foucault, *Dits et Ecrits*, Gallimard, collection " nrf ", Paris, Tome III, 1988, p. 655

C'est aussi ce que rappelle M. Walzer⁷ quand il signale la reconnaissance progressive de la santé et de la longévité comme des biens précieux, reconnaissance qui suscita l'engagement croissant de l'Etat en matière de guérison et de prévention. « *Les soins physiques furent peu à peu socialisés alors que la « cure des âmes » devenait une affaire privée. Les revenus fiscaux furent réinvestis dans les dépenses de santé publique, la construction d'hôpitaux, la formation de praticiens, etc. (...). En revanche, la vie éternelle cessa de passer pour un bien social auquel la sphère publique et ses agents auraient pu s'intéresser en toute légitimité* »⁸.

La thématique du risque peut être vue comme venant réinjecter, de façon dialectique, les perspectives de durée dans une dynamique gestionnaire qui a radicalement opté pour le « court terme ». Il en va par exemple ainsi pour les conséquences écologiques de l'activité économique sur le climat qui, en retour, modifient les conditions d'exercice de l'activité économique. C'est une forme de défense de la perspective de l'existence de voies générales et prédictibles en matière de comportement des entreprises, mais compte tenu de forces plus profondes à l'œuvre dans le monde (variations climatiques, volumes et modalités des échanges de biens et de services, caractères démographiques des populations, substance technique des sociétés, etc.). Comme le souligne S. M. Wilson⁹, « *les sciences sociales se voient constamment confrontées à la nécessité de construire des modèles robustes susceptibles d'expliquer de nombreux types de comportements complexes divers : l'évolution du marché des obligations boursières ; l'usage que les particuliers feront de leur carte bancaire au cours du mois de décembre, les résultats du prochain scrutin électoral, la gestion des villes, etc.* ». La gestion du risque constituerait ainsi une forme de matérialisation d'une « gestion de la complexité tous azimuts » qui n'oserait pas dire son nom. Elle offrirait un masque commode à la difficulté de reconnaître les Autres, dont le comportement nous semble par nature incertain, donc risqué.

La perspective gestionnaire du risque pourrait ainsi être vue comme une forme de pacification de la question de l'Autre. La maîtrise du risque devient alors un enjeu, dans le droit-fil du projet agonistique du management, c'est-à-dire, en liaison avec le volontarisme managérial, la recherche forcenée d'un consensus au regard d'un risque toujours perçu à la fois comme une maladie à soigner et comme une menace à la disposition de la direction générale.

⁷ M. Walzer, *Morale maximale, morale minimale*, Bayard, Paris, 2004

⁸ M. Walzer, *op. cit.*, p. 55

⁹ M. S. Wilson, « Déterminisme et incertitude en histoire – L'origine des Etats », in I. Prigogine (Ed.), *L'homme devant l'incertain*, Odile Jacob, Paris, 2001

Le risque est aussi une des manières d'entrer dans les figures du changement dans une perspective où il serait possible de rapprocher des fondements d'une théorie biologique de l'évolution tenant compte à la fois des aspects du transformisme lamarckien¹⁰ de type adaptatif et de la place de la sélection chez C. Darwin¹¹ (de type évolutionniste - les organisations en question ici seraient celles qui feraient le mieux face au risque). La référence à ces deux auteurs nous amène en effet à nous questionner sur les moyens de modification et de coadaptation autres qu'en fonction des conditions extérieures mais aussi compte tenu de celles-ci. Le risque est alors une sorte de facteur phylogénétique

La gestion du risque va finalement reposer sur ce type de postulats en mettant en avant le concept d'événement pour ancrer à la fois les catégories conceptuelles et les procédures qui en donnent la spécificité gestionnaire. La thématique du risque va de pair avec celle de l'excitation organisationnelle, au sens premier du terme (focaliser les énergies gestionnaires vers la prévention et la récupération du risque comme dans le modèle « stimulus – réponse », conformément au vieux projet du « management scientifique ») comme au sens second (l'occurrence du risque vient constituer un stimulus organisationnel et il en va de même de son attente). Là où la thématique du hasard vient fonder l'incertitude, la gestion du risque établit la jonction entre l'« extérieur » et l'« intérieur » d'une organisation en rejetant l'idée même de hasard dans la mesure où ce serait le risque, et lui seul, qui viendrait surplomber l'organisation. On peut, à ce titre, parler de perspective idéologique tant les catégories de la simplification et de l'incantation tout comme celles de la séparation entre des facteurs amis (ceux de la prévention et de la maîtrise des risques) et des facteurs ennemis (le reste ?) et celles de la phagocytose (tout est gestion des risques !) sont présents.

La perspective gestionnaire du risque contient donc, dans le rapport au temps, l'idée de l'incertitude des rapports « hommes – nature - économie et société » sur la base de paramètres qui lui sont exogènes mais dont il lui faut dominer les conséquences. Il faut d'ailleurs souligner la difficile frontière qui s'établit entre « incertitude » et « indéterminisme », ce qui rejoint la question d'un credo métaphysique quant au choix de l'attitude le plus souvent positiviste, attitude qui permet de donner corps à une théorie d'inspiration gestionnaire du risque (ses conséquences possibles supposant donc le repérage des causes). D'un point de vue éthique, le rapport au risque valorise la perspective qui fait de l'usage des sciences et des techniques ce qui pourrait offrir des solutions. Il s'agit alors de « faire avec ». Par ailleurs, la perspective gestionnaire du risque intègre implicitement la notion de choix collectifs rationnels.

¹⁰ J.-B. Lamarck, *Philosophie zoologique*, Garnier Flammarion, Paris, 1994

¹¹ C. Darwin, *L'origine des espèces*, Editions la Découverte, Paris, 1989 – NB : d'autres éditions françaises existent

On peut aussi mettre en avant combien les situations de gestion actuelles sont créatrices de risques (il suffit de prendre l'exemple des outils de la flexibilité en machines et en main d'oeuvre couplés avec les techniques de gestion en flux tendus). Le risque constituerait alors le lieu de rationalisation des irrationalités « créées » par les situations de gestion. C'est à cela que nous invite H. Laroche dans le commentaire qu'il fait de l'article de K. E. Weick consacré à l'accident de Mann Gulch en soulignant que « sagesse » et « respect » trouvent « *leur fondement dans une utilité, puisque le calcul égoïste tout comme le dogmatisme (la croyance excessive) conduisent à l'accident* »¹². Et il est donc souvent question de dogmatisme protocolaire dans la littérature professionnelle consacrée à la gestion du risque...

Comme le soulignent M. Callon & P. Lascoumes & Y. Barthe, « *la notion de risque est étroitement associée à celle de décision rationnelle* »¹³. Et ces mêmes auteurs de nous inviter à examiner les contours actuels de l'incertitude à partir des perspectives sociales et techniques liées aux effets de la technoscience dans une société où les résistances citoyennes s'expriment autour de la discussion de la légitimité des expertises et donc des experts. Ces auteurs mettent ainsi en exergue les soupçons quant à la défaillance des diagnostics d'experts, les présomptions face aux effets indésirables de la technoscience. C'est le cas, par exemple, avec des affaires telles que l'enfouissement des déchets radioactifs, qui ont vu l'éveil de ce que l'on appelle maintenant les parties prenantes « diffuses ». Les catégories de la technoscience suscitent des apprentissages collectifs que le recours à la notion de risque permet de définir et de décliner dans la version organisationnelle de l'apprentissage. Gestion, risque et organisation sont donc souvent reliés aux catégories de l'apprentissage organisationnel. Il s'agit alors de l'apprentissage par les crises vues comme des expériences non planifiées, venant tenir lieu de choc cognitif révélant les insuffisances des savoirs acquis (défaillances d'apprentissage en particulier quand les accidents se reproduisent) et de l'apprentissage au travers des catégories de la gestion du risque, apprentissage pouvant alors être considéré comme venant constituer une « heureuse issue ».

Comme le souligne F. Chateauraynaud¹⁴, la notion de risque débouche sur celles d'alerte et de vigilance. Les actes d'alerte et de vigilance sont aujourd'hui traités de façon gestionnaire, non

¹² H. Laroche, « L'effondrement du sens dans les organisations : l'accident de Mann Gulch » in B. Vidaillet (Ed.), *Le sens de l'action – K. E. Weick : sociopsychologie de l'organisation*, Vuibert, collection « Institut Vital-Roux », Paris, 2003, p. 56

¹³ M. Callon & P. Lascoumes & Y. Barthe, *Agir dans un monde incertain – essai sur la démocratie technique*, Seuil, collection « La couleur des idées », Paris, 2002, p. 38

¹⁴ F. Chateauraynaud, « Incontournables présences. L'exercice de la vigilance sous contrainte du « principe de précaution » », in C. Gilbert (Ed.), *Risques collectifs et situations de crise – Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, L'Harmattan, collection « Risques collectifs et situations de crise », Paris, 2003, pp. 111-125

plus comme des actes isolés mais comme des processus, ce qui introduit une forme de continuum entre la crise (ponctuelle) et le risque (permanent) sur la base d'un jeu entre trois aspects : les milieux, les dispositifs et les représentations. L'alerte dépend des milieux où elle s'applique, milieux qui constituent une sorte de fond indéterminé (ne parle-t-on pas de « milieu ouvert ») qui se transforme suivant des logiques propres. Les dispositifs viennent construire des tensions au fil du temps et ce sont leurs réaménagements qui les modifient dans une perspective où les accidents sont des moments importants dans le déclenchement des révisions. Les représentations se construisent au regard des arguments qui traversent les milieux et les dispositifs. L'expérience se partage quand on partage les mêmes épreuves... La mise à l'épreuve des représentations concerne leur stabilité et la modification des représentations sera ainsi un des points fixes de la gestion des risques, mais dans le sens de quels intérêts ? C'est pourtant sans doute le jeu des tensions entre « alerte » et « vigilance » qui serait, au regard du thème du risque, fondateur des problèmes de gestion pour ce qui concerne les interrogations sur les interactions entre des milieux, des dispositifs et des représentations.

L'enjeu de la gestion des risques est important car mince est parfois la frontière entre l'autogestion des risques et la condamnation de leur non-gestion, le plus souvent du fait de leurs effets, par les autorités judiciaires. Les catégories et les montants des réparations juridiques ont profondément évolué ces dernières années, du fait d'autorités judiciaires se référant de façon croissante, compte tenu de la discussion de l'omniscience des Pouvoirs Publics, à ce qu'il est convenu d'appeler de la *soft law* et des logiques de *deep pocket* (on fait payer ceux qui le peuvent non parce qu'ils sont coupables mais parce qu'il peuvent payer). Elles débouchent sur la définition de nouveaux préjudices tels que « le stress post-traumatique des personnes gravement blessées » (comme celui qui est par exemple applicable aux victimes d'attentats), « le préjudice médiatique des victimes », « le droit à la pudeur médiatique », « le droit des victimes des catastrophes », « le droit à la sécurité » (qui garantit à chacun le droit de débattre autour de la question de la sécurité dans les médias, quels qu'ils soient, visant ici l'ouverture au débat indéfini à partir d'Internet). Il faut tenir compte aussi aujourd'hui de la constitution quasi systématique en tant que parties civiles d'associations de défense des intérêts des victimes après les accidents. Et F. Lemarchand¹⁵ de remarquer combien les crises sont aujourd'hui ramenées sous leur dénominateur commun gestionnaire avec la notion de risque dans une perspective venant finalement privilégier la mise en œuvre de dispositifs assurantiels, qu'ils soient préventifs ou réparateurs. Soulignons d'ailleurs que l'assurance, c'est au premier degré « être sûr ».

¹⁵ F. Lemarchand, *La vie contaminée – Éléments pour une socio-anthropologie des sociétés épidémiques*, L'Harmattan, collection “ Sociologies et Environnement ”, Paris, 2002

La perspective gestionnaire du risque repose souvent sur un constat d'évidence de risques, de « nouveaux » risques, de l'incertitude attachée à des risques (potentiels alors) et à la nécessité d'intégrer de « nouveaux » principes liés à la gestion des risques comme le principe de précaution. La gestion du risque est, quant à elle, essentiellement construite sur la rationalité procédurale en étant souvent inspirée des méthodes de conception et de contrôle des systèmes automatisés. Elle offre aussi une relecture des questions de qualité, d'hygiène et de sécurité dans une forme d'annexion des catégories tirées des développements actuels de l'ergonomie.

Les travaux « gestionnaires » ont principalement apporté des définitions et des typologies, des cadres de réflexion (l'avant crise, l'explosion, la post crise par exemple), des prescriptions (la réactivité organisationnelle, la communication externe, l'attention aux victimes, la prévention, la mise en place de procédures de retours d'expérience, l'apprentissage, etc.), des documentations sous forme de cas. Mais il faut constater l'accroissement de l'éventail des préoccupations. Les menaces à grande échelle sont prises en compte comme objet « gestionnaire » (cas de la vache folle, par exemple ou encore du PCA – plan de continuation d'activité – exercice de réflexion sur la poursuite de l'activité en cas de réalisation d'un risque majeur). Les modèles d'interprétation s'intéressent à l'impact des perturbations sur les représentations (le SIDA par exemple). Ils tiennent compte de la construction de la défiance, des dynamiques de crises compte tenu du nombre d'acteurs qui s'impliquent (avec l'irruption des médias, par exemple). On peut ainsi parler du passage de représentations de type déterministe à des représentations de type gestionnaire de la question des risques et le passage de la lecture centrée sur des perspectives héroïques à une lecture procédurale.

Il se produit d'ailleurs une forme de continuum entre la gestion interne des risques par l'entreprise et la gouvernance des risques au niveau de la société, continuum allant dans le sens de la vulgate conservatrice où la prospérité des entreprises est vue comme assurant celle des sociétés, sans véritablement devoir se poser le problème du passage de l'une à l'autre. La sécurité des entreprises y est vue comme assurant la sécurité des sociétés, procédures de gestion du risque comprises. Ce continuum opère du fait de l'interférence de trois aspects : la précaution, l'injonction à la prévention & gestion des risques et l'assurance nécessaire des risques potentiels de grande taille¹⁶. On fonde ainsi la gestion des univers controversés à partir de quatre variables : les modes de perception des problèmes par les personnes ayant à décider, la nature des intérêts concernés, le degré de réversibilité présumée des phénomènes, le degré de stabilisation de la

¹⁶ O. Godard & C. Henry & P. Lagadec & E. Michel-Kerjean, *Traité des nouveaux risques*, Folio-actuel, Paris, 2002

connaissance scientifique des problèmes. La gestion des risques vient alors poser le problème de l'imbrication des enjeux d'action et de connaissance.

L'un des caractères d'évidence associés au risque (et c'est en partie ce qui fait que c'est un risque) est son aspect collectif. Les risques majeurs en constituent une des catégories. La notion de risque est aussi reliée à celle de crise. C'est à l'examen de cela et à sa mise en perspective historique et critique dont il sera question tout au long de ce texte construit autour d'un commentaire sur la liaison « risque – société entrepreneuriale » chez A. Giddens, une analyse des fondements de la notion de risque dans les références qui lui sont faites actuellement, le rappel des liens qui existent entre technoscience et risque et une conclusion autour de l'idée de socio-politique du risque.

Commentaires sur les liens « risque - société entrepreneuriale » chez A. Giddens¹⁷

Pour lui, le risque s'inscrit dans le projet d'une société par essence « entrepreneuriale » et vient ainsi légitimer une aspiration au contrôle (en particulier celle d'un contrôle de son futur) dans le contexte organisationnel¹⁸. A ses yeux, cette modernité pourrait être interprétée comme la résultante des effets croisés de deux aventures, celle des explorateurs et celle du capitalisme marchand dans la légitimation qu'elles apportent à la fondation de l'idée qu'il y a toujours quelque chose de nouveau à explorer. Ce projet d'une société par essence entrepreneuriale pourrait ainsi trouver des éléments de preuve dans la dissolution qui est aujourd'hui celle de l'entreprise à la fois dans sa dérive institutionnelle et dans sa dimension organisationnelle (avec la discussion du bien fondé du *putting in system* comme lieu de manifestation de la relation de travail et avec les discussions sur la fin des frontières de l'entreprise, la non distinction croissante entre les aspects de la vie privée et de la vie professionnelle, l'injonction à appliquer des procédures de gestion à toutes les activités sociales, etc.). Le risque apparaîtrait ainsi de plus en plus important dans le contexte d'un affaiblissement de l'Etat-providence. L'idée d'entreprendre déborderait de l'entreprise pour prendre la dimension d'un projet de vie, projet ayant fait entrer la technique dans notre quotidien et venant justifier la possibilité de laisser sans médiation des individus aux intérêts divergents en face à face. Pas étonnant alors que l'aléa des comportements de chacun se révèle et que le monde nous apparaisse si incertain... donc si risqué ! Pas étonnant alors non plus que le passage d'une légitimité accordée au statut (principalement celui de salarié dans la mesure où une société salariale venait fonder la condition ouvrière) pour une autre

¹⁷ A. Giddens, *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, Paris, 1994

¹⁸ A. Giddens, *Les conséquences de la modernité*, L'Harmattan, Paris, 1994

accordée au contrat vient fonder une société du risque et justifier une gestion des risques, ceci justement afin d'en réduire partiellement et momentanément l'incertitude. Cette intrusion du risque acte également la modification de la représentation de la Raison d'Etat dans le sens de l'exercice de son « bio-pouvoir »¹⁹. La société entrepreneuriale n'est pas seulement celle des laissés pour compte mais aussi celle de la déstabilisation des stables où le provisoire tend à tenir lieu de régime d'existence. L'individualisme de marché va aussi de pair avec les désinstitutionnalisations... Et cette société entrepreneuriale est mythifiée au travers des célébrations généralisées de l'esprit d'entreprise.

Le travail d'A Giddens sur la société du risque tresse ce dernier concept avec celui de confiance dans les catégories d'un raisonnement dont on rappellera ici les principaux éléments.

Pour A. Giddens²⁰, la confiance est définie comme le sentiment de sécurité justifié par la foi en la fiabilité d'une personne ou d'un système abstrait, un sentiment continu. Bien qu'A. Giddens utilise le mot foi, il ne distingue pas entre confiance active ou passive, entre celui qui fait confiance et celui qui inspire confiance. E. Erikson évoque au premier stade de la vie, la confiance fondamentale qu'A Giddens reprend sous le terme de sécurité ontologique.

Il propose une définition en 10 points de la confiance :

- La confiance est nécessaire en l'absence d'information, dans le temps et l'espace.
- La confiance est liée à la contingence, parce que l'on ne peut prévoir toutes les situations, on fait confiance en s'en remettant au hasard.
- La confiance n'est pas la foi dans la fiabilité d'un système, elle est le lien entre la foi et le sentiment de sécurité passif.
- La confiance envers les systèmes experts repose sur la foi en la validité de principes que l'on ignore et non sur la foi dans les bonnes intentions d'autrui.
- La confiance serait ainsi le sentiment de sécurité, justifié par la fiabilité d'une personne ou d'un système, exprimant la foi dans la probité ou dans la validité des principes abstraits.
- La confiance moderne conçoit l'activité humaine comme étant d'origine sociale, non naturelle ou divine. C'est une confiance réflexive dans la grande capacité de transformation de l'activité humaine face au hasard et au risque.
- Risque et danger sont liés sans être identiques, la prise de risque expose au danger. On peut prendre un risque calculé en cherchant à écarter le danger ou prendre un risque sans être conscient du danger encouru.

¹⁹ M. Foucault, *op. cit.*

²⁰ A. Giddens, *op. cit.*

- La confiance sert à minimiser le danger. Le risque acceptable - le danger minimal – est à la base de la confiance.
- Il y a des risques collectifs concernant des groupes importants. On peut parler ainsi de sécurité mondiale.
- Le contraire de la confiance n'est pas la méfiance (développé plus loin).

La confiance en co-présence prévaut dans les cultures pré-modernes où l'étranger à la communauté est potentiellement suspect, traité avec méfiance. Dans la modernité, l'inconnu est un anonyme auquel on manifeste une inattention polie, l'absence d'intention hostile. L'inattention polie est un fond de confiance diffuse lors des interactions avec des étrangers dans la rue, le métro, c'est un engagement élémentaire. Pour passer à une interaction plus précise, le niveau de confiance doit être plus élevé, ce qui exige des garanties de fiabilité, des rituels informels.

Mais finalement pourquoi le profane fait-il confiance ? Plusieurs réponses sont possibles. L'éducation inculque un respect des savoirs techniques en même temps qu'elle les transmet. Mais l'attitude du profane est ambivalente, il respecte la science et se méfie du technocrate ou du jargon scientifique. Bien que réservés vis-à-vis des systèmes experts, les gens sont pragmatiques, et choisissent de faire confiance dans un mélange de confort et de crainte. Finalement la confiance dans les systèmes abstraits est moins un choix qu'une acceptation routinière sans aller jusqu'à la dépendance passive. En cas de tension avec le professionnel, le profane peut choisir d'investir le savoir expert ou au contraire de se désengager dans une attitude de retrait cynique.

En général, les systèmes abstraits sont efficaces et leurs conséquences attendues sont satisfaisantes. La confiance dans ces systèmes abstraits est la condition et le résultat de la distanciation spatio-temporelle et les routines intégrées contribuent à la sécurité ontologique. Mais la confiance dans les systèmes reste moins satisfaisante pour l'individu que la confiance dans les personnes, et pour la construire, elle appelle à une transformation de l'intimité. L'impersonnel submerge le personnel, et le personnel lui-même se transforme. Les relations personnelles basées sur la loyauté et, avec l'authenticité, deviennent un élément de la modernité au même titre que la distanciation spatio-temporelle. L'opposition entre système abstrait et vie intime n'a pourtant pas de sens, les deux étant profondément imbriqués. Comme l'observe U. Beck²¹, l'événement le plus intime comme l'allaitement et le plus lointain comme un accident nucléaire en Ukraine sont en relation directe. La transformation de l'intimité concerne également les relations de confiance personnelle au-delà de la parenté et de l'amitié. La confiance au niveau

²¹ U. Beck, *La société du risque – Sur la voie d'une autre modernité*, Flammarion, collection “ Champs ”, Paris, 2001

personnel devient un projet, elle doit être gagnée par un travail de révélation mutuelle de soi. C'est dans *La société du risque*²² qu'il évoque d'ailleurs l'idée d'une société industrielle instituée à la fois contre des formes sociales traditionnelles (alors désinstitutionnalisées) et contre la nature qui doit alors être dominée, d'où les vertus associées aux connaissances scientifiques (institutionnalisation des rationalisations inhérentes à la société moderne). Et c'est la croyance en ces vertus qui se trouve aujourd'hui re-questionnée, ce qu'U. Beck va qualifier de « deuxième modernité ». Il s'agit en particulier du travail considéré comme institution dont le questionnement pose le problème de la vie en société sans travailler alors même que le processus de rationalisation s'étend à de nouveaux domaines de la vie sociale. Un exemple en est la façon dont la société industrielle a standardisé la vie familiale (en particulier au travers de la standardisation des rôles des hommes et des femmes) alors même que cette standardisation est remise en cause par la transformation des rapports sociaux issus de cette rationalisation. Les champs sociaux se trouvent donc recouverts par ces imbrications. Approfondissement de la rationalisation et doute à son sujet vont de pair.

Pour A. Giddens donc, le profil de risque de la modernité peut se résumer par l'intensité mondiale du risque (guerre nucléaire, catastrophe économique, etc.), l'augmentation du nombre des événements contingents (par exemple ceux dus à la division internationale du travail), le risque dû à l'environnement créé (réchauffement), le risque des environnements institutionnalisés (marchés financiers, etc.), la conscience du risque en tant que risque (non certitude), la répartition accrue de la conscience du risque, la conscience des limites de la compétence.

Aux yeux d'A. Giddens, les spécialistes ne sont pas mieux armés que les profanes devant les risques majeurs, ils partagent avec eux quatre types de réactions d'adaptation :

- L'acceptation pragmatique. Participer au quotidien d'abord, car l'essentiel échappe au contrôle de chacun, et refouler l'inquiétude au prix d'une dépense psychologique.
- L'optimisme obstiné. La raison et la science continueront à apporter des solutions aux problèmes.
- Le pessimisme cynique. Son cynisme lui donne une pointe d'humour.
- L'engagement radical. Une contestation pratique des sources de danger.

Cette référence est la première « grande » référence permettant de fonder l'acception gestionnaire contemporaine du risque mais l'évaluation du lien « confiance – risque » reste à faire.

²² U. Beck, *La société du risque – Sur la voie d'une autre modernité*, Flammarion, collection “ Champs ”, Paris, 2001

Fondements de la notion de risque

L'omniprésence du thème est telle que l'on pourrait presque dire, à la limite, que tout serait aujourd'hui risque et crise, faisant de ce concept une notion « impossible ». De façon plus positive, comme le souligne P. Lagadec²³, la crise est essentiellement fugitive, son interprétation est reconstruite par les acteurs. C'est une question sensible, dangereuse qui implique les affects.

Le risque apparaît aujourd'hui au regard d'une double filiation :

- Celle de l'assurance dont on peut voir un renouveau utopique avec R. Shiller²⁴, qui suit la longue histoire de la répartition des risques entre assurance et réassurance, l'intervention de l'Etat pouvant d'ailleurs intervenir aux deux niveaux.
- Celle de l'assistance dont R. Castel²⁵ dresse une histoire,

les deux filiations ayant été motifs du développement des techniques de gestion de la personne et des situations en établissant un lien entre vulnérabilité et risque. Dans les deux cas, elles sont contractualistes, au sens d'un contractualisme individuel et marchand dans le premier cas, dans le sens d'un contractualisme social dans le second. Rappelons que l'accumulation des contrats individuels ne vaut pourtant pas comme cela contrat social. Ce contractualisme tend donc à relever d'une idéologie venant faire du contrat un « fait social total » et recouvrant, en même temps, un propriétaire dont l'objectif est, pour sa part, de faire du droit de propriété un « fait social total » quand il est question d'assurance (qui se réfère à un propriétaire privé) là où l'assistance se réfère à un propriétaire « social ».

La fondation du risque s'effectue au regard de l'étude des vulnérabilités à la lumière de relations de proximité qui s'établissent entre la personne et son environnement (« sociétal » et organisationnel pour ce qui nous concerne ici), d'où la nécessité de « savoir » afin de « pouvoir ». Il s'agirait aussi de proposer une réinterprétation à la fois de la perspective de la prévention et de celle de la protection.

Rappelons que l'on peut distinguer deux grands types de protection : la protection civile qui garantit les libertés fondamentales et assure la sécurité des biens et des personnes dans le cadre d'un Etat de droit et les protections sociales qui couvrent les principaux risques pouvant affecter

²³ P. Lagadec, « La recherche confrontée à la question des crises. Pour des ruptures créatrices », in C. Gilbert (Ed), *Risques collectifs et situations de crise – Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, L'Harmattan, collection « Risques collectifs et situations de crise », Paris, 2003, pp. 297-316

²⁴ R. Shiller, *The New Financial Order : Risk in the Twenty-First Century*, Princeton University Press, 2003

²⁵ R. Castel, *Les métamorphoses de la question sociale*, Fayard, Paris, 1995

la vie d'un individu (maladie, accident, vieillesse, etc.) et qui se concrétise par la notion de sécurité sociale. Et pourtant, constate R. Castel²⁶, malgré l'hypostasie de ces deux aspects, le sentiment d'insécurité reste présent. Il formule également l'hypothèse qu'il ne s'agirait pas d'opposer insécurité et protection. « *L'insécurité moderne ne serait pas l'absence de protection, mais plutôt leur envers, leur ombre portée dans un univers social qui s'est organisé autour d'une quête sans fin de protections ou d'une recherche éperdue de sécurité* »²⁷. L'aspect irréaliste de la demande de protection proviendrait moins du défaut de protection que de l'expression d'une demande éperdue. La notion de risque est ainsi chargée d'une dimension affective, la référence au danger pouvant être à l'origine du développement de l'anxiété et de phobies, à dimension individuelle ou sociale, la discussion sur la sécurité dans les sociétés en étant un exemple. Le risque est donc porteur de cette demande. En effet, être protégé, c'est aussi révéler que l'on est menacé dans des sociétés modernes où les individus ne trouvent, ni en eux-mêmes ni dans leur entourage, la possibilité d'assurer leur protection. Les modalités de fonctionnement de ces sociétés conduisent à des frustrations sécuritaires et à une modification du contenu de l'aversion au risque, ce qui vient marquer les représentations du risque comme thème de gestion. R. Castel nous invite à réfléchir sur le fait de savoir comment, dans le monde moderne, le clivage « propriétaires – non propriétaires », clivage d'ordre économique, juridique et politique, conduit à la réhabilitation des non propriétaires au travers de la construction d'un nouveau type de propriété, la propriété sociale. Des protections et des droits ont été ainsi attachés à la condition de travailleur et conduisent à l'accession massive à la propriété sociale, homologue de la propriété privée. Elle a construit une propriété pour la sécurité accessible à ceux qui étaient exclus de la propriété privée. Et c'est sans doute à la privatisation de cette propriété sociale dont il est question aujourd'hui. Or l'Etat, dans son rôle social, opère massivement comme réducteur de risques. Au regard de l'expression de L. Bourgeois²⁸, ce modèle de société à double régime de propriété n'est pas une « société d'égaux » mais une « société de semblables ». L'Etat social est en effet assez peu un Etat de redistribution (d'où sa différence avec l'utopie de l'Etat communiste) mais un Etat protecteur. La fondation d'une telle société a été rendue d'autant plus gérable que la croissance des Trente Glorieuses l'a rendue généralisable à partir du moment où les partenaires sociaux ont accepté de construire une satisfaction différée de leurs demandes. R. Castel va parler, au sujet de ce modèle de société, de « crise de la modernité organisée » sur la base de l'incapacité croissante de l'Etat-nation à piloter l'économie dans le sens de l'équilibre social, d'où le *leadership* de cette gestion transféré à l'entreprise, signe également de l'institutionnalisation de l'entreprise. Les solidarités professionnelles relues dans les perspectives

²⁶ R. Castel, *L'insécurité sociale*, Seuil, collection « La république des idées », Paris, 2003

²⁷ R. Castel, *op. cit.*, p. 6

²⁸ L. Bourgeois, *Solidarité*, Paris, 1896

contemporaines du risque se trouvent ainsi conduire à la fragmentation des intérêts professionnels et à la concurrence entre semblables, alors même que, dans l'entreprise, se met en place la mobilité généralisée des relations de travail au regard des exigences de flexibilité. L'intrusion du thème du risque dans les perspectives organisationnelles (comme dans les sociétés) va donc de pair avec la mise en avant des mobilités nécessaires à la mise en œuvre de flexibilités qui acte le passage du fondement de la représentation du changement de la « reconversion » à la « déconversion », aboutissant à la production de personnes « inutiles » et instillant le sentiment d'un risque chez celles qui restent « utiles ». C'est la « déconversion » qui conduit d'ailleurs à la désaffiliation et aux délinquances associées qui vont venir fonder la liaison « risque – sécurité – sécuritaire » de la protection civile, dans une sorte d'« effet en retour » et le continuum « prévention – dissuasion – répression ». C'est d'ailleurs à partir de cela que l'on joue la dualité « assurance – assistance » au regard de la diminution du nombre de personnes utiles.

Dans les entreprises, la fiabilité se concrétise par une triple perspective organisationnelle :

- Une « automatisation – informatisation » qui serait à même de réduire l'aléa humain, approfondissant le projet utopique d'un management scientifique mais posant des problèmes ergonomiques de conception.
- Le développement corrélatif de systèmes « hommes – machines », réintroduisant de façon dialectique ce même aléa humain.
- Les externalisations qui n'externalisent pas pour autant l'aléa humain, car ce n'est pas parce que la fourniture de la prestation est acquise que cet aléa disparaît ; il a simplement été transféré en amont, ne dédouanant pas pour autant l'acquéreur de la responsabilité des conséquences de l'occurrence du risque, surtout s'il peut payer...

C'est ce qu'U. Beck²⁹ qualifie de « déstandardisation du travail » sur la base de modèles biographiques (avec des discontinuités à l'intérieur de la vie professionnelle) accompagnées d'une injonction croissante à la responsabilisation. Les conséquences en seraient la désocialisation des individus dans le contexte d'une « décollectivisation » qui est elle-même une situation collective et donc la « création » des risques. Les exclus ne glissent pas ainsi hors société. Ils en sont partie intégrante. Et cette société va conduire à la montée du ressentiment au regard des frustrations collectives en quête de responsables de la part de catégories qui voient leur situation se dégrader par rapport à celles dont la situation leur semble plus avantageuse. De plus, cette modification de la substance sociale conduit au fait qu'insécurité sociale et insécurité civile

²⁹ U. Beck, *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, Fayard, Paris 2001

viennent « faire système » et conduit au glissement de l'Etat social vers un Etat sécuritaire, devant être outillé en tant que tel.

C'est à ce moment-là que la perception d'autres risques apparaît (industriels, sanitaires, environnementaux, etc.) sans lien direct avec la perspective précédente, le tressage des deux perspectives conduisant à la thématique de la « société du risque » (cf. U. Beck). Or ces risques-là échappent à la mutualisation et aux technologies assurantielles. La société du risque ne peut être sécurisée de façon homogène car les risques ne sont ni aisément prévisibles ni facilement calculables selon une logique probabiliste. La confusion entre risque et danger apparaît alors et la « culture du risque » dont nous parle A. Giddens fabrique du risque et les occasions rentables de le récupérer. Par exemple, ce n'est plus la famine qui constitue un danger, c'est manger. Comme le souligne R. Castel, c'est « *l'inflation contemporaine de la notion de risque qui alimente une demande éperdue de sécurité et dissout en fait la possibilité d'être protégé* »³⁰. Or beaucoup de ces risques viennent du développement de l'activité économique, ce qui illustre bien les conséquences du développement de la société entrepreneuriale que nous décrit A. Giddens. De plus, le partage démocratique des nuisances mérite d'être relativisé : il existe des catégories qui ont moins de chances que d'autres... C'est d'ailleurs sans doute la leçon de l'usage actuel de la théorie des parties prenantes ! Mais de façon générale, ces risques constituent bien des dommages et des nuisances devant être gérés, certains d'entre eux ayant un caractère inédit, lié au mode actuel de développement économique et social.

C'est ce qui conduit à l'alternative de la privatisation et de la mutualisation du risque en fondant la première, au regard de l'idéologie entrepreneuriale qui prévaut dans les sociétés actuelles du « moment libéral » et la seconde afin de récupérer les risques ainsi créés. Les catégories gestionnaires du risque vont bien dans le sens de la privatisation. C'est cet aspect qui va fonder l'utopie joyeuse de R. Shiller pour qui tout pourrait être privatisé au regard d'un individu qui, porteur de risques, pourrait les gérer de façon individualisée. La prolifération des risques ouvrirait ainsi un champ infini au commerce des assurances.

La corrélation « risque – primauté accordée à l'individualisation » peut être soulignée avec M. Gauchet³¹. La croissance de l'Etat social, en protégeant les individus, a construit une tendance à l'individualisation en l'affranchissant des communautés intermédiaires de protection. Il s'effectue donc, par là, une relecture de la question de la solidarité. En réponse à cette trajectoire

³⁰ R. Castel, *op. cit.*, p. 61

³¹ M. Gauchet, « La société d'insécurité », in J. Donzelot (Ed.), *Face à l'exclusion : le modèle français*, Seuil, Paris, 1991

d'individualisation, deux termes viennent alors prendre une importance jusqu'ici inégalée : le contrat et le projet.

Le thème du risque est donc corrélatif d'une relecture de la prévention dans une situation où les catégories d'un Etat libéral tendent à recouvrir celles d'un Etat-providence, proposant ainsi une réarticulation entre l'assurance (catégorie de l'Etat libéral) et l'assistance (catégorie de l'Etat-providence). Les critères de la rationalité administrative, instrumentale et budgétaire issus de la perspective assurantielle sont peu à peu introduits dans la perspective de l'assistance avec des thématiques telle que celle de l'évaluation « coût – efficacité », la notion de coût social évité et l'individualisation des catégories de l'aide à la personne lues dans le sens de la construction d'une prestation de service à un « client – citoyen ».

Les arguments les plus souvent avancés sont que :

- l'assistance coûte cher tout en étant inefficace,
- l'efficacité de la réparation et de la répression sont mises en avant au détriment de l'assistance, de la prévention et de l'éducation au nom du « risque zéro »,

dans un univers de situations construites à partir de la notion de risque, alors que la prévention (des risques et des accidents), la protection de l'environnement constituent des recommandations constantes (des agendas). Le constat de l'imprévisibilité des risques, la mise en avant de critères de rationalité économique (coûts maîtrisés, efficacité immédiate, etc. sont proposés au détriment de l'investissement et de la durée). Ils rendent sa gestion très difficile. Sans doute peut-on avancer l'hypothèse que des notions comme celle de risque, de sécurité, de précaution servent peut-être à supplanter celles d'assistance, de prévention et d'éducation.

Les notions d'assistance et de prévention sont sans doute nées dans le domaine de la santé, notamment au travers des perspectives de l'hygiène comme acte politique et social, fondant ainsi une « police des corps », avant de se diffuser dans le domaine du social. Elles ont été à l'origine du développement de préventions spécialisées qui servent aujourd'hui à ancrer le couple « prévention – répression » de l'Etat libéral au lieu et place de l'idée de prévention générale et émancipatrice au travers de l'éducation, catégories de l'Etat-providence.

L'Etat -providence protège l'individu contre son gré au nom d'un « Bien Commun » indiscutable là où l'Etat libéral « calcule » la frontière « privé – public », au nom d'un bien commun différencié tout en rentabilisant chacun des segments. L'Etat libéral, c'est aussi le principe d'une protection contractuelle et calculée (cf. la logique du « pollueur – payeur »).

C'est à ce titre que l'on peut ici évoquer la thèse d'A. Brossat³² également exprimée par P. Peretti-Watel³³ qui proposent une interprétation politique de la thématique du risque en notant combien la démocratie moderne comme régime général de vie des hommes en société vient construire un système d'immunité (des personnes, des corps, des opinions, des conditions d'existence, des statuts – ne parle-t-on pas d'immunité parlementaire ?) du fait d'une conception épidémiologique de ce thème. La conception épidémiologique viendrait de l'inflation des variables associées au risque et centrées sur l'individu (au regard du concept de « décideur autonome » d'A. Gidens), du mythe des conduites à risque et de la primauté accordée à la prévision sur la compréhension, des approches « biologisantes » du social, du culte du factuel. Elle reposerait sur l'illusion que l'on peut entrer dans la compréhension du risque à partir de l'étude de la variation d'un « mal » en fonction de facteurs modifiables conduisant à la représentation d'un monde moins dangereux mais plus risqué. Cette perspective immunitaire prendrait ainsi un relief tout à fait particulier dans les catégories du « moment libéral » qui va fonder la liberté de façon « négative » au regard d'une absence de coercition, conduisant à une réinterprétation du contenu de la Raison d'Etat. Notons, avec lui, « *qu'une démocratie essentiellement immunitaire rencontrera toujours une difficulté majeure du côté de la communauté (...) En effet, l'être-à-la-communauté suppose une exposition constante de chacun au risque du commun, il établit chacun en premier lieu dans un système de réciprocités, d'interactions et d'entre-exposition des singularités ; chacun se définira avant tout, en effet, comme le tributaire de chaque « autre » en particulier et de tous en général* »³⁴. Et pourtant, le totalitarisme immunitaire va établir des liens entre des domaines *a priori* distincts (le politique, le médical, le juridique, le sanitaire, le social, etc.). Le droit de la démocratie immunitaire va tendre moins à protéger qu'à « désexposer » l'individu, créant ainsi les niches correspondantes qu'il ne reste plus qu'à rentabiliser.

Le paradoxe (et on le retrouvera dans les effets de la mise en place d'une instrumentation de la gestion du risque) est celui de l'alignement du comportement individuel sur celui des autres dans les catégories d'une conformité voire d'un conformisme venant tenir lieu d'idéologie sécuritaire. Les assurances et garanties renvoient en effet à une discipline des comportements. A. Brossat va même analyser la perspective biopolitique de cette optique en signalant que cela se passe comme si le corps individuel cherchait à se trouver dans les conditions d'immunité du « corps royal » du roi de l'Ancien Régime. Et pourtant, de façon dialectique (et c'est là que se noue la question du

³² A. Brossat, *La démocratie immunitaire*, La Dispute, collection « Comptoir de la politique », Paris, 2003

³³ P. Peretti-Watel, « Du recours au paradigme épidémiologique pour l'étude des conduites à risque », *Revue Française de Sociologie*, vol. 45, n° 1, 2004, pp. 103-152

³⁴ A. Brossat, *op. cit.*, p. 14-15

risque), l'immunisation croissante des uns va de pair avec l'exposition croissante des autres corrélativement à la montée en puissance d'une phobie du contact direct (où l'on trouve, par exemple, la problématique d'une véritable représentation de la sexualité protégée comme norme sanitaire efficiente). Elle possède donc un coût. « *Ne l'oublions pas* », souligne A. Brossat, « *les idéaux immunitaires ont leur contrepartie morale, moralisatrice, puritaine, qu'exposent en pleine lumière les intégrismes religieux et politiques : l'abstinence absolue comme principe de sécurité maximal* »³⁵. Il va ainsi souligner, comme preuve matérielle de sa thèse, toute l'importance du développement de l'anesthésie et la façon dont elle débouche, aujourd'hui, sur l'interdiction de la souffrance et de la douleur. La perspective immunitaire concerne aussi la marchandise avec le thème de l'hypertrophie de l'emballage. Paradoxalement, elle conduit de façon croissante, les sujets à une sorte d'auto-exposition et vient faire de l'accident une anomalie liée à des comportements (à risque) et tous les marchés de sa prévention et de la récupération de ses effets sur la base de la captation d'une « disposition à payer ». L'accident ne suscite plus des terreurs, comme autrefois, mais une anxiété diffuse et permanente liée à la difficulté d'identifier les périls dans une forme de constance des angoisses, d'où le fantasme du « risque zéro », venant ainsi stimuler cette « disposition à payer ». Il en propose une illustration dans l'élimination de l'animal fait « chose » et réduit à la situation de pure matière première alimentaire au moment de crises comme celle de la vache folle, nous conduisant à oublier que nous sommes des vivants parmi les vivants.

Mais qui dit « immunitaire » et « société immunitaire » dit aussi « intoxication » et « société intoxiquée ». Il est donc ici important de prendre la mesure de l'intoxication dans la thématique du risque, cette notion donnant d'ailleurs tout son relief au principe de précaution, qui tend bien sûr à éviter l'intoxication et toute sa justification aux appareillages gestionnaires qui lui sont associés. Mais l'intoxication appartient aussi au champ lexical de l'information (de la désinformation devrait-on dire) et sans doute est-ce par-là aussi que nous sommes en mesure de revenir à l'entreprise comme créatrice de risques au travers de ses discours tout comme de ses pratiques, et de comprendre combien l'enracinement informationnel de la gestion du risque sera amené à jouer un rôle important. Et donc de rappeler, au regard du sentiment d'insécurité, l'importance de la désinformation...

Les représentations du risque ont toujours évolué pour ce qui concerne l'attitude générale par rapport au risque dans l'espace et dans le temps, suivant les sociétés et leurs cultures. C'est aussi cela qui influence profondément la prise en compte du risque dans le corps social. Les

³⁵ A. Brossat, *op. cit.*, p. 45

fondements culturels de la représentation du risque ont donc une influence considérable sur les contours de l'exercice de leur gestion et sur l'évaluation politique et morale qui en sera effectuée. Les catégories du jugement de valeur sont ici plus qu'ailleurs encore distinctes de celles du jugement d'existence (la « bonne » façon d'agir n'est pas en l'occurrence forcément la « meilleure » au regard de critères « objectifs », même si cet aspect constitue un implicite majeur dans la perspective gestionnaire du risque). A ce titre, c'est ainsi que le rapport au risque constitue véritablement, comme G. Hofstede³⁶ l'avait déjà souligné, un des déterminants culturels du rapport au monde au travers de la notion d'« aversion face à l'incertitude » qui « *mesure le degré de tolérance qu'une culture peut accepter face à l'inquiétude provoquée par des événements futurs* »³⁷. Et, à ce titre, on ne peut forcément dire que la dualité « assurance – assistance » se retrouverait en Orient.

A l'extrême, les techniques de gestion pourraient constituer une forme de code de bonne conduite, c'est-à-dire une norme privée face au risque dont l'enracinement culturel devrait être soigneusement étudié. Et d'ailleurs peut-être faudrait-il explorer ce qu'une approche culturaliste du risque serait susceptible d'apporter, en particulier au regard d'un « détournement oriental » avec la notion de chance, de hasard, de destin, de bonne fortune ou encore celle du « non – agir » taoïste. Il faut en effet souligner que les instruments de gestion et, parmi ceux-ci, ceux de la gestion du risque, appartiennent clairement à la perspective instrumentale du volontarisme managérial à visée universaliste mais en étant ancré dans un contexte culturel occidental.

Le risque est donc une notion chargée d'ambiguïté qui donne aujourd'hui lieu à publication d'une abondante littérature de type compréhensive (d'inspiration généralement sociologique) plutôt européenne, de type pragmatique (centrée sur les procédures) plutôt anglo-américaine ou de type juridique (focalisée sur le fait de savoir comment se protéger contre les risques que l'on retrouve dans les deux zones géographiques mentionnées). L'aspect vague, équivoque et plurivoque de la notion de risque doit être souligné. Le dénominateur commun en est la reconnaissance que le « risque zéro » n'existe pas par une prise de conscience de la pluralité des risques.

Mais la gestion du risque marque aussi le soupçon adressé au marché qui ne traite le risque, alors dépourvu d'épaisseur sociale, que dans les catégories des externalités comme voile sur les conséquences inattendues des actes économiques.

³⁶ D. Bollinger & Geert Hofstede, *Les différences culturelles dans le management*, Editions d'Organisation, Paris 1987

³⁷ D. Bollinger & Geert Hofstede, *op. cit.*, p. 103

Il est important de distinguer l'événement qui va constituer l'occurrence du risque du risque lui-même et c'est bien la distinction entre ces deux aspects qui pose une première difficulté : l'explosion de l'usine AZF de Toulouse n'a été que l'événement venant matérialiser l'existence du risque qui a toujours été celui de la production chimique.

La confrontation au concept de risque est donc chargée d'une dimension politique sans doute inhérente à la légitimité accordée aux perspectives libérales et à la primauté qui est celle de l'initiative individuelle. Elle se construit sur des accidents prenant dimension de symboles (Seveso, Bophal, Tchernobyl, la vache folle, etc.) et conduit à un curieux mélange de pensée magique et de rationalité procédurale. Elle mène également à deux corrélats de dimension politique, celui de violence, l'occurrence du risque étant associé à la représentation d'une violence inacceptable contre laquelle il conviendrait de faire tout ce qui est possible pour l'éviter et celui d'assurance (on voudrait tellement être sûr !). D'où le parallélisme qu'on ne peut alors s'empêcher d'introduire entre le recours discursif à la notion de risque et la construction d'une idéologie sécuritaire qui concerne à la fois entreprises et société, idéologie « actée » par les décisions de justice qui sortent de la dualité « faute technique – faute humaine » pour s'intéresser aussi à l'analyse des protections construites par le système pour empêcher l'occurrence de ces fautes. L'homme est ainsi considéré comme le point faible des systèmes... Cette idéologie ne servirait d'ailleurs t-elle pas de masque discursif à la protection de la propriété qui serait ainsi dispensée de dire son nom...

Il faut également souligner la perspective du postulat implicite de l'aspect fatalement négatif de l'occurrence des risques.

La notion de risque est en corrélation claire avec l'idée de projet. Le risque apparaît comme la conséquence d'une société qui se voit vivre dans le futur. Ceci possède deux conséquences : la fin de la référence à la tradition (à la fois rendue obsolète et rejetée) et celui d'une représentation de la vie qui autorise à la concevoir comme étant un projet de transformation de la nature dans le sens des intérêts de l'espèce humaine en tant que telle. En ce sens, le concept de risque et celui de gestion du risque conduit à la légitimité associée au devoir d'assumer le risque. Il n'y aurait ainsi pas de projet sans risque et la nécessité d'assumer le risque conduit au devoir de se construire une identité par rapport à cette notion pourtant largement fugitive, d'où les difficultés de cette construction. Le projet des sociétés modernes, en particulier celui qui est lié à l'assujettissement du monde aux intérêts de l'espèce humaine, ouvre un espace des possibles de l'espèce humaine en y incluant la possibilité de se transformer mais aussi celle de disparaître. Le projet augmente

ainsi le champ de ce qui est modifiable avec les possibilités de sortir des territoires cartographiés et donc l'occurrence de conséquences inattendues de l'action.

Le risque conduit aujourd'hui à la construction d'une sorte de discipline qui lui est consacrée : les cyndiniques, forme d'institutionnalisation de la question. P. Rubise³⁸ rappelle les conditions d'émergence des cyndiniques en rappelant le colloque fondateur de 1987 à l'UNESCO et la création de l'Institut Européen de Cyndiniques en liaison avec la question des risques technologiques, concept vide de sens auquel les acteurs vont donner peu à peu un contenu qui va d'ailleurs varier non seulement selon les auteurs mais aussi dans le temps. A ce titre, le projet des cyndiniques s'inscrit bien en continuité avec celui de la maîtrise de la nature tel qu'il a été formulé au XVII^e siècle, forme cartésienne marquant par là un des fondamentaux de nos sociétés occidentales modernes dans leur projet de la technoscience.

Technoscience et risque

Rappelons d'abord que de nombreux philosophes contemporains se sont intéressés à la question du soupçon de la science et de la technique au travers du concept de technoscience. Citons, parmi eux, H. Jonas, J. Ellul et J. Habermas dont nous examinerons successivement les apports afin d'en évaluer les conséquences pour ce qui est de fonder conceptuellement la notion de risque. C'est pourquoi la présentation des arguments relevant de la technoscience sera faite ici au travers de l'œuvre des trois philosophes contemporains ayant le plus contribué à sa construction même s'il est nécessaire de signaler l'apport direct fait récemment à la thématique du risque par J.-J. Salomon³⁹ : les accidents technologiques majeurs, l'instrumentalisation du vivant, les menaces de terrorisme à coup d'armes de destruction massive, le réchauffement climatique sont bien le produit de l'activité humaine sous les formes économiques qu'elle s'est choisie...

Il s'agit en effet ici d'examiner le concept de technoscience dans la mesure où le risque, comme production de la technique, en constituerait aujourd'hui la manifestation la plus importante et d'en fonder ainsi la critique, qu'elle concerne le risque en tant que forme, mais aussi comme « issue », l'activité humaine, technicienne par nature, s'achevant alors par un risque.

Le concept de technoscience exprime à la fois les contours d'une critique sociale mais aussi la réponse conceptuelle proposée à un des aspects du développement de la pensée scientifique contemporaine. Il exprime la reconnaissance d'un développement scientifique et technique

³⁸ P. Rubise, article "cyndinique", *Encyclopedia Universalis*

³⁹ J.-J. Salomon, *Une civilisation à hauts risques*, Editions Léopold Charles Mayer, Genève, 2007

maintenant découplé de la perspective d'un projet moral et politique, voire même de sa coïncidence avec un déclin de la conscience théorique. La naïveté des conceptions du XIX^e siècle face au progrès technique n'est en effet plus de mise. Avec la technoscience, il s'agit bien de passer d'une focalisation sur le progrès à une focalisation sur la technique qui marque en quelque sorte le triomphe d'une raison instrumentale et qui conduit à une forme d'autoréalisation technoscientifique sans fin. Le point focal en est d'ailleurs clairement l'organisation. « *Suivant le principe de division du travail, plus un système est complexe ou abstrait, plus les tâches se spécialisent, plus ses composants sont isolés, mais les parties ont des rapports avec le tout. Ainsi l'organisation (...) privilégie le geste au détriment de l'action, le faire au détriment de la conscience* »⁴⁰. On pourrait même, à ce propos, parler de « principe organisation » dans les mêmes catégories qu'H. Jonas va parler de « Principe responsabilité ».

A ce titre, les technosciences sont bien la matérialisation du « *règne de l'opérateur* »⁴¹ avec l'importance radicale accordée à la médiation technique et instrumentale de la science. « *La technoscience engendre physiquement un univers, dans un mouvement d'opérativité devenu processus (autogénéré et autolégitimé) dans le déploiement de sa puissance transformatrice et déconstructrice du réel* »⁴². C'est à partir de cette primauté accordée à la Raison instrumentale que se développe le productivisme comme idéologie et la barbarie industrielle comme fait. Avec l'organisation se développe le contrôle de la technique comme moyen de la maintenir et de la développer. Dans ces catégories-là, l'organisation devient une manière d'anéantir la capacité à exercer un jugement critique dans une perspective d'aveuglement face au développement souhaité de la technique. « *Aussi bien l'ouvrier que l'ingénieur qui fabriquent le ciment, le pesticide ou les réacteurs nucléaires sont-ils bien davantage que des fabricants de ciment, de pesticides ou de réacteurs, car ce qu'ils fabriquent n'est rien que la société dans laquelle nous vivons. L'étonnant est qu'ils n'en aient pas conscience* »⁴³. Les sciences humaines s'imprègnent aussi des catégories de la raison instrumentale pour devenir en quelque sorte contemplatives de la technoscience. Il ne s'agit évidemment pas, dans une perspective strictement nihiliste, de ne penser la technoscience que dans les catégories de la destruction. Mais peut-être est-il, pour le moins nécessaire, de la penser dans les catégories de la critique dans la mesure où il s'agit bel et bien de « faire avec ».

⁴⁰ F. Lemarchand, *op. cit.*, p. 18

⁴¹ G. Hottois, « Le règne de l'opérateur » in J. Prades (Ed.), *La technoscience, la fracture des discours*, L'Harmattan, collection « Logiques sociales », Paris, 1992

⁴² F. Lemarchand, *op. cit.*, p. 23

⁴³ P. Roquepro, *Penser la technique*, Seuil, Paris, 1983

L'organisation est bien, à ce titre, le lieu où « *l'action disparaît dans le faire* »⁴⁴, ce qui est essentiel à souligner, mais aussi le lieu où il s'agit de sortir de la quête de la compréhension d'un « bon » appareil de décision. Mais il s'agit aussi d'une question d'ordre politique. Les préoccupations des décideurs et des citoyens tendent aujourd'hui, dans les catégories du « moment libéral » à associer à un appareil de décision (question de la gouvernance), le problème de la responsabilité (au regard du « principe responsabilité ») et celui des avènements possibles (au regard du principe de précaution).

Chez B. Latour⁴⁵, il est aussi question de technoscience mais dans les catégories d'un réseau venant en quelque sorte constituer un filet de sécurité, lieu de la concrétisation du « fragile ». « *Les technosciences existent à travers des lieux récemment établis, rares, chers, fragiles et qui accumulent des quantités disproportionnées de ressources (...) Les technosciences peuvent ainsi être décrites à la fois comme une entreprise démiurgique qui multiplie le nombre de ses alliés* » et c'est en cela qu'elle se constitue en réseau. La technoscience est vue comme un réseau avec tous ceux qui glissent des mailles du filet et dont l'enjeu est de les recruter ou de les rejeter. Le réseau se fait alors système de persuasion sous la forme de supports des métrologies qui permettent de le figurer. L'enjeu de la technoscience est d'étendre les réseaux encore plus loin. « *Personne n'a jamais observé un fait, une théorie ou une machine capable de survivre en dehors des réseaux technoscientifiques qui lui ont donné naissance (...) Les technosciences n'ont pas de dehors* ». C'est le réseau qui permet ainsi le repositionnement des centres vers la périphérie. C'est en liant directement technoscience et réseau que B. Latour permet d'entrer dans les figures de l'auto-expansion de la technoscience dans un mode de fondement de liens entre « gestion », « risque » et « organisation ».

Examinons au préalable ce que recouvre le concept de technoscience au travers de trois auteurs philosophiques ayant contribué à la construction de ce concept en reliant brièvement à chaque fois le contenu donné par l'auteur mentionné à celle-ci avec la notion de risque.

H. Jonas⁴⁶ permet ainsi d'évoquer, avec la technoscience, l'heuristique de la peur qui consiste à « avoir peur » pour les générations futures afin de mieux en mesurer l'impact. Le lien entre le contenu de l'œuvre de H. Jonas et la perspective gestionnaire et sociale du risque est immédiat au travers de la concrétisation que nous lui avons donné, en Europe, sous la forme du principe de précaution.

⁴⁴ F. Lemarchand, *op. cit.*, p. 29

⁴⁵ B. Latour, *La science en action*, Gallimard, collection « folio-essais » n° 267, pp. 430-432

⁴⁶ H. Jonas, *Le principe responsabilité*, Cerf, Paris, 1993

H. Jonas part d'un double constat : la transformation des rapports « homme – nature » à travers l'action de la science et la nécessité d'une nouvelle éthique. La nature est désormais vulnérable du fait du développement du pouvoir de l'homme. S'impose donc à lui la prise en compte des conséquences les plus lointaines de ses actions, dans l'espace et dans le temps, du fait des processus d'accumulation des conséquences de la technoscience. La nouvelle éthique que H. Jonas évoque renverse la démarche traditionnelle qui partait du devoir pour aboutir au pouvoir : « Tu dois donc tu peux » disait Kant. C'est désormais l'accroissement du pouvoir de l'homme par la science et les menaces qu'il fait encourir qui imposent un nouveau devoir : « Tu peux donc tu dois », « Tu dois car tu peux », pourrait-on dire aussi. La connaissance de ce risque que fait courir la science devient, à son tour, un impératif moral qui prend d'abord la forme d'une reconnaissance, du contraste inquiétant entre la force du savoir prévisionnel et le pouvoir de faire : on sait qu'on peut le faire, mais quand on le fait, on n'en connaît pas les conséquences. Le savoir et la connaissance sont donc désormais la partie essentielle de la démarche éthique. Il existe « un devoir de savoir ». Le sacrifice de l'avenir étant désormais possible, l'impératif fondamental doit d'abord prendre la forme de la sauvegarde du futur : « *Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre* » ou, dans une formulation négative : « *Agis de façon que les effets de ton action ne soient pas destructeurs pour la possibilité future d'une telle vie* »⁴⁷. Ce nouvel impératif prend une dimension politique alors que celle de l'impératif habituel était essentiellement individuelle et personnelle et une dimension temporelle elle-même très différente puisqu'elle porte essentiellement sur l'avenir. La détermination de cette nouvelle éthique s'appuie sur une méthode originale que H. Jonas⁴⁸ qualifie d'« heuristique de la peur » : la peur mobilisatrice permettrait de poser les « bonnes » questions et de dicter les « bons » comportements compte tenu de la nécessité de donner congé à l'idéal utopique, c'est-à-dire à l'utopie d'une technoscience vue comme génératrice de progrès continus.

J. Ellul⁴⁹ va fonder l'idée de l'autonomie du développement de la technique indépendamment d'une perspective du sens dans les contours d'une Raison technique qui se caractérise par une quête non discutable de l'efficacité. Cette Raison technique est bien un des arguments qui fonde la référence à l'acceptation technique des risques aujourd'hui. Pour J. Ellul, la technique constitue un véritable projet, elle est autosuffisante. Elle va chercher à s'appliquer partout où c'est techniquement possible et tout ce qui est techniquement possible finira fatalement par se réaliser.

⁴⁷ H. Jonas, *op. cit.*, p. 30

⁴⁸ H. Jonas, *op. cit.*, pp 39-43

⁴⁹ J. Ellul, *La technique ou l'enjeu du siècle*, Economica, Paris, 1990

Il s'agit également pour elle de tout utiliser en rationalisant et de transformer les choses en moyens. La technique tend à supprimer les limites dans la mesure où rien ne lui est impossible ni interdit. La technique va donc imposer ses normes auxquelles toutes les activités doivent se soumettre (Etat, société, justice, économie, enseignement, loisirs, etc.). Elle obéit à la volonté de progresser et s'auto-génère. L'homme lui est ainsi livré et devient le vecteur de la croissance technique et non plus son maître. Une telle autonomie de la technique concerne bien, en effet, le jeu des valeurs dans la société dans la mesure où elle se situe en dehors du mal et du bien et n'accepte aucun jugement. Il parle même, à son égard, de nouvelle violence. Avec elle, il s'agit en effet d'un processus de substitution du jugement froid de l'expert à la discussion morale. C'est donc bien les contours de cette Raison technique qui nous intéressent ici pour mieux fonder l'usage fait de la notion de risque, en soulignant ici aussi le fait que les arguments de cet ouvrage ont été développés à une époque où il n'était pas question de se référer au risque comme on le fait aujourd'hui.

J. Habermas⁵⁰, pour sa part, offre deux apports au travers de son œuvre : en interprétant la technique et la science comme idéologie, il s'agit de les reconnaître comme étant le support d'une production de valeurs, ce qui pose la question de leur sens, question que l'on trouve également posée avec la notion de risque et dont il a encore traité dans un de ses derniers écrits⁵¹. Avec l'éthique de la discussion, il offre un des modes d'entrée dans les perspectives de la délibération et de la démocratie technique dont le risque est aujourd'hui un des enjeux. C'est en interprétant la science et la technique comme idéologie qu'il nous indique que, dans les sociétés contemporaines, on n'apprend que par les catastrophes.

La technique et la science y sont présentées comme la seule grande aventure de la société moderne et doivent, de ce fait, être perçues comme indissociables l'une de l'autre. Elles balayent l'ensemble des valeurs anciennes, métaphysiques, religieuses, morales et ouvrent l'ère nouvelle des idéologies vues comme une situation dans laquelle toute vérité s'éteint au profit de la violence. Il va donc critiquer positivisme et technicisme. J. Habermas met en doute l'aspect cumulatif du progrès scientifique au nom d'une théorie sociale qui prenne en compte les modifications apportées par la science. A ses yeux, elle n'a amené ni progrès intellectuel, ni progrès moral. La technicisation de la science va de pair avec une scientification de la vie dans un complexe social encore plus large avec intervention de l'État. La technique et la science justifient aussi la montée en puissance de la technocratie. J. Habermas met en évidence les deux réactions

⁵⁰ J. Habermas, *La technique et la science comme idéologie*, Denoël, Série Médiations, Paris 1984

⁵¹ J. Habermas, *L'avenir de la nature humaine – Vers un eugénisme libéral*, Gallimard, collection “ nrf essais ”, Paris, 2003

possibles (de « gauche » ou libérale avec le mythe de l'âge d'or et de « droite » ou conservatrice avec des systèmes « hommes – machines » où c'est la machine qui aurait le dessus). Il remet donc en cause le continuum implicite entre le traitement des problèmes techniques et la raison pratique. La raison positive émerge et se généralise à partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle sur la base d'un savoir causaliste et débouche finalement sur la primauté accordée à la rationalité économique.

Conclusion : une socio-politique du risque ?

Ce concept donne également lieu aujourd'hui à la naissance d'une sociologie du risque dont U. Beck⁵² est le représentant le plus connu, sociologie considérant le risque sur la base de sa vocation à consolider le processus de légitimation des positions des acteurs dominants. Elle pourrait être qualifiée de réaction conservatrice à la critique adressée par les philosophes contemporains de la technoscience. Cette sociologie tend en effet à mettre en avant les responsabilités individuelles au nom du « facteur humain » au lieu des responsabilités corporatives, patronales et gouvernementales⁵³ d'où la légitimité accordée à une « société de méfiance généralisée » servant de base à la création des si nombreux marchés du risque. La sociologie du risque repose donc sur une compréhension du comportement des acteurs qui acceptent qu'à partir d'un certain moment, plus personne n'a de certitude et que le danger est alors un fait réel pour tout le monde. Mais ce même acteur peut ignorer (ou prétendre ignorer) plus ou moins cet aspect. D. Duclos⁵⁴ indique que la peur du danger est refoulée chez les ouvriers, que les entreprises biaisent leur rapport au risque par des références symboliques, etc. Il existe donc une propension organisationnelle à refuser les risques.

Comme le soulignent P.-B. Joly & C. Marris⁵⁵, un problème qui est mis sur un agenda est un problème qui ne va plus de soi. Il s'agit bien alors d'une forme de requalification consistant à désigner des causes et des responsables, à construire des symboles qui seront utilisés pour amplifier le problème et à mobiliser des publics élargis, à en faire un thème de revendication et à envisager l'éventail des solutions disponibles afin de créer les marchés *ad hoc*. Il se pose donc la question de la capacité de l'espace public à recevoir de nouveaux problèmes. Les modalités de construction du problème sont donc un des aspects importants de la question. Pour sa part, G.

⁵² U. Beck, *La société du risque : sur la voie d'une autre modernité*, Fayard, Paris 2001

⁵³ D. Duclos, Le grand théâtre des experts du risque, *Le Monde Diplomatique*, juin 2002

⁵⁴ D. Duclos, *L'homme face au risque technique*, L'Harmattan, Paris, 1991

⁵⁵ P.-B. Joly & C. Marris, "La trajectoire d'un problème public : une approche comparée du cas des OGM en France et aux Etats-Unis", in C. Gilbert (Ed), *Risques collectifs et situations de crise – Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, L'Harmattan, collection "Risques collectifs et situations de crise", Paris, 2003, pp. 41-64

Decrop⁵⁶ parle de « scène locale de risque » comme lieu de départ de la formulation de la représentation d'un risque et C. Dourlens de « dynamique du dépliement »⁵⁷. La métaphore du « repliement – dépliement » serait plus à même de faire sentir les déplacements, modulations, glissements du fait des liaisons qui s'établissent entre l'individualisation du problème et ce qui en constitue l'environnement. Ce sont les dynamiques de dépliements qui viennent créer les plis de la circulation des éléments du problème avec les recyclages multiples des aspects donnés par transcodage (« *Par transcodage, nous entendons alors l'ensemble de ces activités de regroupement et de transferts d'informations dans un code différent. Transcoder, c'est, d'une part, agréger des informations et des pratiques éparses, c'est aussi, les construire et les présenter comme une totalité ; c'est enfin les transférer dans d'autres registres relevant de logiques différentes afin d'en assurer la diffusion à l'intérieur d'un champ social et à l'extérieur de celui-ci* »)⁵⁸.

Le risque constituerait ainsi une forme particulière de problématisation aujourd'hui et, comme le souligne Y. Rumpala⁵⁹, « *la qualification de problèmes dans le registre du risque suppose que ceux-ci passent par un certain nombre d'opérations socio-cognitives. C'est notamment un travail d'association, de liaison, qui permet de relier certains thèmes à des problématiques en termes de risques* ». C'est ce qui va lui permettre d'introduire la notion de « risque inversé » telle qu'elle a été mise en évidence par P. Roqueplo⁶⁰. Cette notion signifie que la perception d'un risque peut s'effectuer de façon inversée : ce qui est premier ne relève pas réellement de la pression humaine mais plutôt des conséquences. Une autre force d'inversion est liée à l'apparition de formes de protestations dans les catégories du Nimby (*Not in my Back Yard*). A travers les réactions d'opposition, les promoteurs du projet sont en mesure de percevoir les intérêts d'autres acteurs par transcodage et requalification. L'accès à l'agenda pourrait ainsi dépendre de l'ampleur apparente des déficits de régulation sous-jacents. Il en irait ainsi, par exemple, de la notion de « crise écologique » signifiant en fait aussi menace de crise de l'appareil d'Etat du fait, par exemple, de l'augmentation du trafic routier ou des volumes de déchets à ramasser et à traiter. Y.

⁵⁶ G. Decrop, « Expertise et négociation des risques : les « scènes locales de risques » ont-elles une quelconque pertinence ? », in C. Gilbert (Ed), *Risques collectifs et situations de crise – Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, L'Harmattan, collection « Risques collectifs et situations de crise », Paris, 2003, p. 251-266

⁵⁷ C. Dourlens, « La dynamique du dépliement : la mise sur agenda du saturnisme infantile », in C. Gilbert (Ed), *Risques collectifs et situations de crise – Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, L'Harmattan, collection « Risques collectifs et situations de crise », Paris, 2003, p. 65-78

⁵⁸ P. Lascoumes, « Rendre gouvernable : de la traduction au transcodage. L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », in CURAPP, *La gouvernabilité*, PUF, Paris, 1996, p. 334-335

⁵⁹ Y. Rumpala, « Qualification de problèmes comme « risques environnementaux » : l'exemple des déchets et des transports routiers », in C. Gilbert (Ed), *Risques collectifs et situations de crise – Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, L'Harmattan, collection « Risques collectifs et situations de crise », Paris, 2003, p. 81-82

⁶⁰ P. Roqueplo, *Pluies acides : menaces pour l'Europe*, Paris, Economica, 1988

Rumpala illustre ainsi ce qu'il qualifie de dynamique de l'association (qui est aussi du transcodage et de la requalification).